

إعادة الصياغة: النفي و التنفيذ بواسطة en fait

مجلد
كلية الآداب، قسم اللغة
الفرنسية، جامعة الكويت

المخلص

تعالج هذه الدراسة مسألة النفي من زاوية نظر جديدة تختلف عن زوايا النظر الكلاسيكية التقليدية من جهة الصياغة الأصلية؛ أي التلفظ الأصلي وتناولها من خلال علاقتها بما اصطلح على تسميته في اللسانيات الفرنسية إعادة الصياغة reformulation بواسطة الرابط البراغماتي **connecteur pragmatique** الذي يقابله في العربية في " الواقع " " en fait ". يتم تعريف النفي على أساس دوره الرئيسي المتمثل في قلب قيمة الحقيقة للحكم بالانتقال من القيمة " صواب " إلى القيمة " خطأ ".

ولكن، من وجهة نظر نحوية، لا يمكن اعتبار الجملة نافية إلا إذا كانت تحتوي على أداة من أدوات النفي الكلاسيكية. والهدف من هذا العمل هو طرح مشكلة الوضع النحوي **statut syntaxique** للنفي، وبيان أنه من الممكن اعتبار النفي من وجهة نظر دلالية لا نحوية فقط، فالدلالة في حال التلفظ ومقاصد الكلام وتأويلها أولى بالنظر والتحصيل.

للقيام بذلك، نعتمد في هذه الدراسة على مرجعين أساسيين، هما القول ونقيضه: براغماتية النفي وفعل التنفيذ في المحادثة (1982) لجان موشلار والجدل في اللغة لأنسكومبرو ديكر (1983).

فمن زاوية دراسة الخطاب تأويلياً ومن خلال دراسة إستراتيجيات الخطاب غير المباشر، يمكن اعتبار الرابط المذكور (en fait) أداة نفي تختلف عن أدوات النفي التقليدية، حينما ندرس أفعال الكلام ونبرز دور هذا الرابط بوصفه علامة على تعدد الأصوات polyphonie في سياق الكلام ونعلم أن الكلام هو إجراء للغة وممارسة لها.

وبما أن الوظيفة الأساسية للغة متصلة بالتفاعل الاجتماعي، فاعتباراً لمحورية المصريح به والمسكوت عنه في الخطاب، يمكن أن تكون إعادة الصياغة نوعاً من أنواع النفي. مثل ذلك يمنح " الضمني " في الكلام قيمة مهمة، وهو ما يدعو الدارسين إلى إيلاء دراسة إستراتيجيات غير المباشرة للخطاب العناية اللازمة؛ لأنه موصول بالدلالات الممكنة في كل خطاب.

الكلمات المفتاحية: إعادة الصياغة، نفي، دحض، نفي جدلي، المسكوت عنه، الضمني، تعدد الأصوات.

Reformulation, Négation et Réfutation Avec *en Fait*

Najah Cheriaa

Assistant Professeur, Département de langue et Culture
Françaises, Université du Koweït

Résumé

Cet article aborde la problématique de la négation, sous un angle nouveau. Il l'examine dans son rapport avec la reformulation, en prenant pour modèle la locution adverbiale de reformulation non paraphrastique *en fait*.

La définition de la négation se fait sur la base d'un fonctionnement essentiel qu'est l'inversion de la valeur de vérité d'un jugement par le passage de la valeur "vrai" à la valeur "faux". Du point de vue morphosyntaxique, une phrase ne peut être considérée comme négative que si elle comprend un morphème négatif.

Le but de ce travail est de poser le problème du statut syntaxique de la négation et de montrer qu'il est possible d'envisager la négation d'un point de vue sémantique. Pour ce faire, nous nous référons à Moeschler (1982) et à Anscombe et Ducrot (1983).

Dans une perspective énonciative, basée sur le travail interprétatif et l'étude des stratégies indirectes d'énonciation, un sens négatif peut apparaître non pas via des expressions négatives classiques, mais à travers l'étude des actes de langage mobilisés.

Ce travail montre que ce connecteur peut être vecteur d'une négation du contenu propositionnel de l'énoncé initiatif parce que la négation est tirée de la signification littérale des énoncés, de leur contenu propositionnel.

Mais son étude en fonction de l'opposition entre un contenu propositionnel et une autre entité non concrétisée linguistiquement révèle son rôle, non comme expression négative à l'instar des morphèmes négatifs classiques, mais en tant que marqueur de polémique polyphonique.

Par conséquent, partant de l'idée que la fonction fondamentale de la langue est liée à l'interaction sociale, la négation et la reformulation peuvent être considérées en fonction de ce rôle central qui combine, dans la langue, le dit et le non-dit ; ce qui donne un statut plus ferme aux éléments implicites et prouve le rôle des stratégies indirectes d'énonciation.

Mots clés: reformulation, négation, réfutation, négation polémique, implicite, polyphonie.

ISSN : 1026-9576

DOI : 10.34120/0117-039-156-009

La négation est un concept qui renvoie à un domaine de recherche très vaste, s'étendant à des disciplines variées qui vont de la philosophie à la logique, en passant par la psychologie et la linguistique.

En sciences du langage, la vaste problématique relative à la négation a interpellé les chercheurs depuis toujours. De nombreuses études se sont focalisées sur les expressions négatives et leur rôle dans différents contextes comme, par exemple, l'ironie, ainsi que sur la façon dont les locuteurs interprètent les expressions négatives dans la communication (Francois 21-33, Gaatone , Moeschler, Muller 26-34, Nolke 48-67, Larriyee, Merlin 111-126, Larriyee 313-322, Mignon) .

Dans le présent travail, nous nous proposons d'examiner la négation sous un angle nouveau, celui de ce qu'on convient d'appeler, en littérature linguistique, la *reformulation*, en prenant pour modèle la locution adverbiale de reformulation *en fait* qui, selon la classification de (Rossari), se range parmi les connecteurs de reformulation non paraphrastique⁽¹⁾, afin de voir si son fonctionnement peut être assimilé à celui d'une négation. Nous envisageons d'apporter ainsi un nouvel éclairage à la relation entre reformulation et négation, en analysant ce connecteur dans son fonctionnement pragmatique d'outil alliant deux entités qui se nient. Notre objectif est de tester la possibilité de rapprocher le fonctionnement pragmatique de la reformulation que ce connecteur régit de celui de la négation.

Après avoir étudié, dans une première partie de ce travail, *en fait* en fonction de son rôle de connecteur de reformulation, nous l'analyserons en fonction de la notion de négation et déterminerons la nature des entités connectées. Situant l'étude de cette notion dans le domaine de l'énonciation, nous montrerons, enfin, comment l'étude de ce connecteur fait écho à la distinction entre négation descriptive et négation polémique et comment nous pouvons interpréter l'acte de langage réalisé sous l'angle de la réfutation.

Pour ce faire, nous nous appuierons sur des exemples récents, extraits de discours de parlementaires, lors des débats de la chambre des communes du Canada⁽²⁾. Ce corpus a le mérite de nous offrir des emplois récents et variés et de favoriser l'élargissement des contextes linguistiques à droite et à gauche du connecteur; ce qui permet de saisir sa portée et de parvenir à une meilleure interprétation des entités articulées.

1-En fait connecteur de reformulation

La reformulation renvoie à l'acte locutoire par lequel le locuteur recommence une opération de formulation, pour un mieux-dire. Cette activité à laquelle coopèrent, comme le souligne (Gaulmyn 83-98), les interlocuteurs permet de faire progresser la compréhension mutuelle.

Le terme reformulation apparaît dans les études de linguistes allemands, français et suisses (Gülich et Kotschi 305-351, «Les actes de reformulation dans la consultation» 15-81); (Roulet «Complétude interactive et connecteurs reformulatifs» 111-140); (Rossari 151-171⁽³⁾, «De l'exploitation de quelques connecteurs» 111-125, «A propos de l'influence» 151-171) vers la fin du siècle dernier, dans le cadre des analyses des interactions verbales. Et depuis, la problématique continue de susciter l'intérêt des linguistes, pour ne citer que (Vassiliadou, 339-364) et (Inkova).

Ce phénomène de langue est tributaire du marqueur linguistique qui le régit. Par conséquent, c'est à la présence même de la marque de reformulation *en fait* que revient le statut reformulatif des énoncés (1) et (2) ci-dessous :

(1) Il y a bien d'autres éléments de dépenses à l'égard desquels le gouvernement n'est pas sans reproche, notamment l'aide étrangère. L'engagement du Canada au chapitre de l'aide étrangère a effectivement baissé. C'est un embarras sur la scène mondiale pour le Canada alors que nous avons assuré que nous respecterions notre engagement de verser 0,7 pour 100 du PIB pour l'aide étrangère et que nous l'avons *en fait* diminuée. C'est regrettable pour le Canada.

(2) En RDC, où l'on se pose la question d'un État fédéral ou centralisé depuis des décennies, la réponse demande plus de temps que la négociation sous bailleur. Souvent, ceux qu'on aimerait voir nous laisser du temps rentrent dans la discussion sur des aspects dits "techniques", qui sont *en fait* absolument politiques — démobilisation, désarmement, réfugiés. De ces questions dépend le retour à une paix durable.

La suppression de *en fait* annule, *ipso facto*, l'opération de reformulation réalisée dans les deux énoncés.

En ce qui concerne le type de reformulation réalisée, c'est la présence même du connecteur qui décide de sa nature paraphrastique ou non paraphrastique. Suite aux travaux de (Roulet), (Rossari « De l'exploitation de quelques » 111-124, « Les opérations de reformulation ») distingue deux types de reformulation : les reformulations paraphrastiques et les reformulations non paraphrastiques. Le premier type de reformulation est introduit par les marqueurs comme *c'est-à-dire*, *autrement dit*, *je m'explique*, *en d'autres termes* etc., qui instaurent une relation d'équivalence sémantique entre les segments reformulés.

Le deuxième type, représenté par les énoncés (1) et (2) ci-dessus, mobilise une reformulation non paraphrastique, introduite, en l'occurrence, par *en fait*.

Mais il existe aussi des marqueurs comme *en somme*, *en tout cas*, *de toute façon*, *enfin* etc., qui, eux aussi, assurent ce type d'opération et qui renvoient à une reprise et à une nouvelle présentation, non pas d'un dit, comme c'est le cas avec la reformulation paraphrastique, mais de ce qui est appelé point de vue. Le locuteur prend, en effet, une

distance plus ou moins forte par rapport à sa première formulation ou bien il la remet en question : «À ce titre, le terme de reformulation doit être compris comme un processus de réinterprétation : la reformulation n'apportant pas seulement une modification quant à la forme, mais quant à la manière dont le locuteur appréhende la réalité évoquée dans un point de vue, suivant la perspective énonciative choisie» (Rossari 9).

Le locuteur revient donc sur sa première formulation, «afin de la compléter, la clarifier ou même la rectifier, tout en instaurant avec celle-ci une équivalence à quelque niveau que ce soit» (Rossari 1990, 348-349).

Cette nouvelle présentation se fait en fonction de ce qu'on convient d'appeler, suite aux travaux de Roulet, « un changement de perspective énonciative », qui varie selon le marqueur utilisé. Selon la classification de (Rossari), *en fait* fait partie de la classe des connecteurs renvoyant à la distanciation.

Le remplacement par *tout bien considéré, tout compte fait, après tout* est possible. Il renvoie, comme c'est le cas avec *en fait*, à une nouvelle perspective énonciative; mais d'un point de vue pragmatique, il est question d'une reconsidération. *En somme* et *en un mot* impliquent une récapitulation ; ce qui traduit le rôle essentiel des connecteurs de reformulation qui est de marquer une pause énonciative pour réaliser le «changement de perspective argumentative», accompagné d'un processus rétroactif, condition nécessaire, inhérente à toute opération de reformulation. Il s'agit, comme l'indique (Roulet) d'un processus rétroactif, qui vient compléter un constituant donné, pourtant, dans un premier temps, comme se suffisant à lui-même.

Toutefois, la portée de la reformulation peut se révéler tellement vaste qu'il est possible d'envisager ce phénomène linguistique en fonction de la notion de négation et de tester comment, avec l'entremise de *en fait*, la reformulation peut se placer sous le signe de la négation.

2- *En fait* et la négation

2- 1- Négation au niveau des contenus propositionnels

Tout comme la présence de la marque de reformulation *en fait*, dans les énoncés (1) et (2) ci-dessous, confirme bien leur statut reformulatif, l'absence de marque formelle de négation, dans ces mêmes énoncés, leur assigne le statut syntaxique d'énoncés affirmatifs.

Pourtant, une interprétation sémantique de la négation permet de postuler que *en fait* est vecteur de négation. Nous confirmons cette hypothèse en nous appuyant sur (Moeschler) par l'exploitation des principes d'opposition, d'incompatibilité et de fausseté, et sur Anscombe et (Ducrot), par l'examen de ces énoncés en fonction des visées argumentatives mobilisées.

Selon (Costermans), par exemple, la phrase négative est employée lorsque le locuteur

veut nier une proposition dont il croit que son interlocuteur tient pour vraie. La négation consiste à «entrer en contradiction avec l'existence de quelqu'un ou de quelque chose»⁽⁴⁾. Aussi la définition de la négation se fait-elle sur la base de ce fonctionnement essentiel qu'est l'inversion de la valeur de vérité d'un jugement par le passage de la valeur «vrai» à la valeur «faux».

Mais, du point de vue morphosyntaxique, une phrase ne peut être considérée comme négative que si elle comprend, comme l'indiquent, par exemple, (Monneret et Rioul), un des morphèmes négatifs qui opèrent sur la phrase, ou bien un des préfixes négatifs qui opèrent sur un de ses constituants (adjectif, verbe, nom, etc.); et c'est ainsi qu'on peut distinguer la négation lexicale (*impossible*) de la négation grammaticale (*il ne viendra pas*).

Par conséquent, observée d'un point de vue syntaxique, la négation est toujours marquée, contrairement à ce qu'elle l'est, quand elle est envisagée selon un angle sémantique, où le morphème négatif n'est pas obligatoire ; ce qui explique la nécessité de savoir comment identifier un énoncé ayant ce sens négatif, malgré l'absence de morphèmes négatifs traditionnellement reconnus, et de trouver à quoi se reconnaît cette négativité sémantique. Telle est la question qui nous mène à l'interrogation, dans ce travail, du lien entre la négation et la reformulation assurée par *en fait*.

Nous nous référons au point de vue de (Moeschler 5), qui considère que la «négation sémantique» constitue une notion ambiguë, puisque le terme peut renvoyer tant à la forme de l'énoncé qu'à son sens ; d'où la nécessité de distinguer la négation formelle, caractérisée par la présence d'un morphème de négation dans la phrase, de la négation sémantique, assimilée au sens négatif d'un énoncé.

Pour rendre compte de la négation sémantique, (Moeschler) met en place les notions de base que cette dernière recouvre, qui sont celles d'opposition, par contradiction ou par contrariété ainsi que celles d'incompatibilité et de fausseté.

Il existe bien une relation d'implication entre négation et opposition : l'idée de négation implique celle d'opposition, dans la mesure où les deux énoncés enchaînés «ne peuvent être énoncés, l'un à la suite de l'autre, sans donner lieu à une contradiction» (Moeschler 8).

Ainsi, la relation entretenue entre une phrase déclarative positive et son correspondant négatif donne-t-elle lieu à un type spécifique d'opposition, tel que le cas de la contradiction entre les trois phrases *Gaston dort*, *Gaston ne dort pas* et *Gaston travaille*, qui, énoncés par un même locuteur, ne peuvent pas décrire un même état de fait. C'est pourquoi, «dire que deux phrases sont contradictoires -c'est-à-dire dans une relation de contradiction- revient à dire que dans une situation de discours précise, elles ne peuvent être ni toutes les deux vraies ni toutes les deux fausses. Par conséquent, l'une est nécessairement vraie et l'autre nécessairement fausse» (Moeschler 11).

Cette relation de contradiction diffère de ce que Moeschler appelle relation de contrariété, puisque deux phrases comme *Le café est chaud* et *Le café est froid* peuvent être toutes les deux fausses dans une même situation du moment que *Le café* peut n'être ni *chaud* ni *froid*, mais plutôt *tiède*.

Dans ce sens, l'énoncé (1), ci-dessus, réalise une opposition entre les deux contenus propositionnels *Nous avons promis que nous respecterions notre engagement de verser 0,7 pour 100 du PIB pour l'aide étrangère* (que nous symboliserons par X) et *diminuer son aide* (que nous symboliserons par Y). Ces deux contenus propositionnels renvoient à deux actions incompatibles dans une même situation : tout comme dans les exemples proposés par (Moeschler), on ne peut à la fois *dormir* et *ne pas dormir*, ni être *célibataire* et *non célibataire*, un gouvernement ne peut pas, simultanément, assurer son engagement d'aider les pays étrangers et «diminuer son aide» pour ces mêmes pays. *En fait* enchaîne donc deux contenus propositionnels X et Y contradictoires, «réciproquement incompatibles dans une même situation».

Il en va de même pour (2), où *techniques* et *absolument politiques* entretiennent, dans ce contexte, une relation de contradiction : contradiction entre ce qui est dit (technique) et ce qui est factuel, réel et, *ipso facto*, opposé à ce qui est dit.

C'est ce qui nous permet de retenir, par conséquent, que, dans un énoncé, la mise en relation par *en fait* de deux contenus propositionnels contradictoires, réciproquement incompatibles, permet d'octroyer à ce même énoncé le statut négatif.

Quant à la notion de fausseté, elle intervient au niveau de la procédure paraphrastique. Moeschler souligne, en effet, que si l'on veut donner une paraphrase de *Gaston n'est pas célibataire*, il faut introduire un commentaire métalinguistique du type *Il est faux que Gaston soit célibataire* ou bien *Il n'est pas vrai que Gaston soit célibataire*, ou encore *Ce n'est pas le cas que Gaston soit célibataire*.

Ainsi, le recours à la notion de fausseté, par l'introduction d'un commentaire métalinguistique consistant en l'utilisation de *il est faux que*, *il n'est pas vrai que*, permet de valider le lien de négation instauré entre les deux contenus propositionnels à droite et à gauche de *en fait*.

Appliquée aux énoncés (1) et (2), cette manipulation donne :

(1') Il n'est pas vrai que nous ayons respecté nos engagements.

(2') Il n'est pas vrai que ce soient des aspects techniques.

Ce test assure, selon (Moeschler 8), l'attribution d'une valeur de vérité (vrai ou faux) à la phrase en question.

Dès lors, malgré l'absence d'indice syntaxique de négation, il est question, dans ces deux énoncés régis par *en fait*, d'un lien d'opposition qui confirme le lien de négation mobilisé. Ce

sont donc deux énoncés qui correspondent, syntaxiquement, à deux phrases de type affirmatif et qui, bien que sans marques morphologiques de négation, sont vecteurs d'une force illocutoire négative.

Prenant appui sur la théorie de l'argumentation dans la langue, développée par (Anscombe et Ducrot), *en fait* se décrit, dans les deux énoncés ci-dessus, comme étant un mot argumentatif qui enchaîne deux contenus propositionnels servant deux conclusions opposées et mobilisant, par là-même, deux visées argumentatives contradictoires.

Dans (1), X prône une conclusion *r* du type «nous honorons nos engagements» et Y, par contre, prône une conclusion inverse *non-r*, à l'instar de «nous n'avons pas été à la hauteur de nos engagements».

Il en va de même pour (2), où la visée argumentative de *en fait* Y qualifie un mouvement argumentatif ayant une direction contraire à celle du mouvement précédent.

Considéré, dans la littérature linguistique, comme connecteur de reformulation exprimant la distanciation, *en fait* intervient, ainsi, en parallèle avec ce mécanisme linguistique qui sert à nier, sur la base d'une contradiction lexicale. Il figure dans un contexte de négation préalable, à laquelle il donne plus de force.

Le statut de *en fait* n'est pas, par conséquent, celui d'un morphème négatif comme *ne... pas* qui transforme une phrase déclarative en une phrase négative. Il appuie plutôt une négation déjà mobilisée à travers une contradiction lexicale, accentuant, par là-même, une anti-orientation argumentative déjà existante entre deux arguments X et Y. La négation devient plus saillante et le connecteur réalise ainsi ce qu'on peut appeler un coup de force oppositive. Sa suppression ne touche en rien à l'acceptabilité des phrases, sauf que la reformulation est annulée et que le lien d'opposition par contradiction devient moins saillant, du fait de l'annulation de la relation reformulative. Tel est le sens dans lequel nous pouvons, *a priori*, lire le lien entre négation et reformulation assurée par *en fait*, à travers ces exemples.

En fait étant vecteur d'une négation du contenu propositionnel de l'énoncé initial, la négation mobilisée par ce connecteur est tirée de la signification littérale des énoncés, de leur contenu propositionnel.

Cependant, il est possible d'étudier ce connecteur en fonction d'une opposition entre un contenu propositionnel *en fait* Y et une autre entité non concrétisée linguistiquement, comme nous le démontrerons, dans ce qui suit.

2- 2- Négation polyphonique inférentielle

Dans l'énoncé suivant :

- (3) C'est vraiment une mesure mesquine. (...) Elle ne vaut que la moitié de la

version libérale précédente.

Selon moi, le gouvernement ne cherche *en fait* qu'à donner l'impression qu'il se soucie des travailleurs canadiens à faible revenu.

La conclusion *r* prônée par *en fait Y* est que le gouvernement montre une bienveillance trompeuse et offre aux canadiens à faible revenu un simulacre d'aide. Cette conclusion fait écho à une conclusion opposée, d'après laquelle le gouvernement aide vraiment les canadiens à faible revenu et que son aide pour eux est factuelle et avérée; sauf que cette deuxième conclusion n'est pas identifiable à travers un contenu linguistique préalable qui fait office d'argument concrétisé par un contenu propositionnel, mais issue d'un parcours inférentiel. Selon (Kerbrat-Orecchioni 24), la notion d'inférence renvoie à «toute proposition implicite que l'on peut extraire d'un énoncé, et déduire de son contenu». Elle peut également renvoyer à l'ensemble des opérations qui permettent de tirer une certaine interprétation. (Ducrot et Anscombe 10)⁽⁵⁾ définissent l'acte d'inférer comme suit : «Le locuteur L d'un énoncé E fait un acte d'inférer si, en même temps qu'il énonce E, il fait référence à un fait précis X qu'il présente comme le point de départ d'une déduction aboutissant à l'énonciation de E». Elle «est liée à des croyances relatives à la réalité, c'est-à-dire à la façon dont les faits s'entre-déterminent» (*Ibid*, 14).

La conclusion à laquelle tend *en fait Y* prend, comme point de départ, une conclusion implicite : ce sont deux conclusions opposées dont l'une est tirée du contenu propositionnel *en fait Y*, et qui est l'œuvre d'un énonciateur E1, l'autre est tirée d'une inférence, dictée par ce même contenu propositionnel et mettant en scène un second énonciateur E2.

Partant, issue d'un parcours inférentiel qui permet au locuteur de faire intervenir un énonciateur auquel il ne s'associe pas, cette récupération s'inscrit dans une logique polyphonique, à même de percevoir dans *en fait Y*, deux « voix » (Ducrot), «deux points de vue» (Cf 154), qui s'opposent.

En effet, cette interprétation rejoint la représentation que donne (Ducrot 204) de l'énonciation, selon laquelle le sens de l'énoncé peut faire apparaître des voix qui ne sont pas celles d'un énonciateur unique. Pour cela, il distingue le locuteur (responsable de l'expression, de l'énonciation des termes, que nous associons à la voix) des énonciateurs, (ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis; s'ils parlent, c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas au sens matériel du terme, leurs paroles» (*Ibid*,).

C'est pourquoi, pour interpréter l'emploi de *en fait* dans l'exemple (3), il est possible de recourir à la paraphrase suivante:

«Selon les uns, ces mesures sont l'indice de la bienveillance réelle du gouvernement et de sa volonté d'aider vraiment les travailleurs canadiens à faible revenu. Selon moi, le gouvernement ne cherche qu'à donner l'impression qu'il se soucie des travailleurs canadiens à faible revenu».

D'ailleurs le contexte droit survenant après *en fait* Y constitue une explicitation du point de vue sur lequel enchaîne en fait Y⁽⁶⁾.

Il en va de même pour les exemples suivants :

(4) Quant à la question de savoir ce que pense le NPD de ce crédit d'impôt pour personnes handicapées que le gouvernement est en train de mettre en œuvre, je dirai d'abord et avant tout qu'il s'agit d'une mesure dont pourront profiter ceux qui ont de l'argent et dont devront se passer ceux qui sont moins bien nantis.

En fait, nous avons besoin de milliards de dollars, d'un bout à l'autre du pays, pour les centaines de milliers de personnes handicapées (...).

(5) Monsieur le Président, la fausse bravade (fanfaronnade) du ministre des Affaires indiennes, qui disait se soucier de la qualité de l'eau et de l'éducation des Premières nations, a été dévoilée.

Le gouvernement n'a pas débloqué de nouveaux fonds pour ces services essentiels, et, qui plus est, les fonds affectés à ce jour proviennent des services en place. **En fait**, le ministre compromet la sécurité des élèves dans les écoles des réserves.

L'énonciateur de *en fait* Y introduit, dans ces deux exemples, un argument qui tend vers une conclusion *r* (le gouvernement doit trouver des mesures plus ciblées en faveur des handicapés en (4) et le ministre ne fait pas son devoir envers les élèves issus de milieux défavorisés).

Mais, en même temps, il opère un mouvement rétroactif, pour rattacher à cette conclusion un argument anti-orienté par rapport à *r*, attribuable à un autre énonciateur et menant à une conclusion contraire, *non-r*.

S'ensuit que rien dans le contenu propositionnel X qui précède *en fait*, ne renvoie explicitement à cet énonciateur.

La reformulation se prête ainsi à la négation, dans la mesure où, en opérant sur des points de vue, elle procède par la négation d'un premier point de vue antérieur au profit d'un second, qui est nouveau. *En fait* fonctionne donc comme moyen de mise en relation entre implicite et explicite. Avec cette configuration, le locuteur se scinde en deux énonciateurs prônant chacun une conclusion dont l'une nie l'autre, deux points de vue qui, au regard de ce que nous avons avancé plus haut à propos de la configuration X *en fait* Y, entretiennent une relation de contradiction. Il s'identifie, après coup, à l'un de ces deux énonciateurs.

Ainsi, que ce soit en opérant sur des contenus propositionnels antinomiques ou bien sur des points de vue révélant une opposition entre une entité formulée linguistiquement et une autre inférée, au profit d'un nouveau point de vue, les énonciateurs rejettent et

adoptent des points de vue contradictoires.

Partant, c'est, dans ce rejet de contenus propositionnels et de points de vue, qu'intervient la réfutation dans le fonctionnement négatif de la reformulation.

3- La réfutation

La fonction réfutative de la négation se définit, selon Ducrot, suivant deux concepts: la réfutation métalinguistique et la réfutation polémique.

La réfutation métalinguistique «réfère au commentaire du locuteur sur un autre acte d'énonciation⁽⁷⁾, alors que la réfutation polémique désigne le type d'activité, le résultat de l'usage de la négation. Elle correspond à un acte de parole de négation, et (...) se présente donc comme une réfutation de l'énoncé positif correspondant» (Ducrot 1973, 123).

Ainsi, les deux énoncés *Il n'y a pas un nuage au ciel* et *Ce mur n'est pas blanc* réalisent, tous deux, deux phrases déclaratives négatives, qui impliquent, sémantiquement, la négation de *il y a un nuage au ciel* et *le mur est blanc* ; mais ils diffèrent au niveau de la fonction de la négation opérée.

En ne faisant que décrire un état du monde, il est question, dans *Il n'y a pas un nuage au ciel*, de ce qu'on convient d'appeler, en littérature linguistique, une négation descriptive, consistant à «parler de choses». Par contre *Ce mur n'est pas blanc* est un énoncé qui n'est pas utilisé pour décrire un mur «mais bien plutôt pour s'opposer à une assertion préalable concernant le mur en question» (Moeschler 1982, 46). Il s'agit donc de ce que Ducrot appelle «négation polémique», en ce sens qu'elle introduit une réfutation de l'énoncé positif correspondant.

(Moeschler 1982, 39) dira que les actes de langage diffèrent, selon que la négation a une fonction descriptive ou polémique, pour permettre soit une assertion (négative), soit une réfutation. Par conséquent, les énoncés (1) à (5) ci-dessus, mobilisant, comme nous l'avons démontré plus haut, une opposition par rapport à un contenu implicite ou explicite, réalisent un acte de langage de réfutation.

En effet, cette distinction fonctionnelle entre négation descriptive et négation polémique a eu pour conséquence de situer l'étude de la négation dans le domaine de l'énonciation ; ce qui impose d'étudier non pas la phrase ou l'énoncé, mais l'acte de langage réalisé, qu'est la réfutation.

Selon Moeschler, la réfutation polémique désigne le type d'activité, le résultat de l'usage de la négation⁽⁸⁾. Elle «correspond à un acte de parole de négation, et (...) se présente donc comme une réfutation de l'énoncé positif correspondant» (Ducrot 1973, 123). Ainsi, nous sommes en présence d'un cas de négation polémique.

Cependant, à s'en tenir à (Moeschler), si l'on considère l'énoncé contenant une négation

polémique comme réalisant un acte de langage (réfutation), il faut se demander quelle est la nature de cet acte, et surtout quelles sont ses conditions d'emploi. Il s'agit, en effet, tant des conditions contextuelles que cotextuelles nécessaires et suffisantes à la bonne réalisation de l'acte en question. La satisfaction de ces conditions permet l'interpréter d'un énoncé négatif comme une réfutation».

Aussi notre objectif, dans cette dernière partie de notre travail, est-il de nous interroger sur la nature de l'acte illocutoire de réfutation réalisé à travers les exemples de notre corpus.

Nous essayons, dans ce qui suit, d'appliquer ces conditions, dont la satisfaction permet d'interpréter un énoncé comme une réfutation, sur les énoncés de notre corpus.

(Pour Austin), le caractère conventionnel d'un acte illocutoire réside dans sa capacité à être paraphrasé par un verbe performatif, à la première personne du singulier, au présent de l'indicatif (Moeschler 1982, 53). Ainsi le caractère performatif du verbe *réfuter* dans les exemples (a) et (b)⁽⁹⁾ suivants, oblige à admettre la valeur conventionnelle de l'acte de réfutation.

(a) Cette voiture n'est pas confortable. / (b) Je réfute que cette voiture est confortable.

Il est possible d'appliquer cette paraphrase aux énoncés de notre corpus, avec l'emploi du verbe performatif *je réfute* :

(1') Je réfute que nous avons respecté notre engagement alors que nous avons diminué notre aide.

(2') Je réfute que ce sont des aspects techniques.

(3') Je réfute que le ministre s'intéresse à la sécurité de nos élèves.

(4') Je réfute que le gouvernement se soucie des travailleurs canadiens.

(5') Je réfute que l'argent est destiné aux handicapés.

Le deuxième critère qui permet d'identifier un acte de langage réfutatif réside dans le caractère intentionnel de l'acte illocutoire⁽¹⁰⁾ qui «se manifeste en ce que, outre l'intention de communiquer un contenu à son interlocuteur, l'énonciateur a l'intention que soit reconnue la valeur intentionnelle de son énonciation. Ainsi, si un tiers assiste à un dialogue entre deux interlocuteurs et qu'il relate l'événement de communication provoqué par l'énonciation de «(a)» par «(c)»:

(c) Jacques a réfuté que la voiture de Paul est confortable.

c'est qu'il aura compris, c'est-à-dire reconnu l'intention illocutoire de réfutation (intention de réaliser une réfutation et intention que cette intention soit reconnue comme telle»).

Ce critère s'applique sur les énoncés de notre corpus, comme suit :

- (1») L'énonciateur E1 a réfuté que l'aide est accordée.
- (2») L'énonciateur E1 a réfuté que ces aspects sont dits techniques
- (3») L'énonciateur E1 a réfuté que le ministre s'intéresse à la sécurité des élèves.
- (4») L'énonciateur E1 a réfuté que le gouvernement se soucie des travailleurs canadiens.
- (5») L'énonciateur E1 a réfuté que l'argent est destiné aux handicapés.

L'acte illocutoire de réfutation se caractérise aussi par rapport à ses conditions d'emploi, ce que (Moeschler 1982, 70) appelle «les conditions d'appropriété d'un acte illocutoire (...) : condition de contenu propositionnel, condition d'argumentativité, condition de sincérité réflexive et condition interactionnelle». Nous examinons les énoncés de notre corpus en fonction de ces conditions, que nous expliquerons au fur et à mesure .

La première condition est celle de contenu de l'acte propositionnel, qui «spécifie d'une part que le contenu de l'acte de réfutation est une proposition p et d'autre part que cette proposition est dans une relation de contradiction avec une proposition q d'un acte d'assertion préalable»(p. 71).

Si la contradiction est explicite, (tel que dans l'exemple : - Ce film est génial/ Non il n'est pas génial) , alors «p = non-q. Si elle est implicite (c'est-à-dire l'acte auquel s'oppose la réfutation est inférable de la situation d'énonciation» (*Ibid.*) (comme dans : - Ce film est génial/ - C'est un vrai navet), «alors p = non-q» (*Ibid.*).

Ces deux cas de figure nous sont offerts par notre corpus, comme nous l'avons démontré au préalable. Le premier cas est incarné par les exemples (1) et (2). Le deuxième caractérise (3), (4) et (5).

«La réfutation est, dès lors, un acte réactif (vs initiatif). Une réfutation présuppose donc toujours un acte d'assertion préalable auquel elle s'oppose. Cette définition implique que la réfutation, en tant qu'elle réagit à un autre acte illocutoire, est soumise à un certain nombre de conditions (cotextuelles) liées à cette énonciation initiative)» (Moeschler 1982, 71).

En conséquence, *en fait* est, du point de vue discursif, un indice de «polémicité», une marque de relation de désaccord entre, non pas «les interlocuteurs, comme l'affirme (Moeschler 1982, 71), mais, plutôt entre les énonciateurs. Les énoncés de notre corpus sont réfutatifs, sans pour autant être formellement négatifs. Néanmoins, ils mobilisent, une contradiction et, comme le précise Moeschler, «la contradiction peut être ou marquée ou non marquée dans l'énoncé réfutatif» (*Ibid.*)

Cette mise en relation entre la réfutation et la contradiction dans les énoncés régis par *en fait* montre le lien entre reformulation, réfutation, contradiction et négation et permet d'invoquer la notion de «polarité réfutative», à distinguer de la «polarité négative».

«Dire que p est dans une relation de contradiction avec q n'implique pas nécessairement que p soit de forme négative. La polarité de la réfutation dépend de celle de l'assertion précédente. Ainsi, dans les deux énoncés suivants, p est bien la contradiction de q, bien qu'elle ne soit formellement négative que dans (44) :

A : cette voiture est très confortable. / B : Je trouve au contraire qu'elle ne l'est pas.

A : Cette voiture n'est pas confortable. / B: Si! Je trouve au contraire qu'elle l'est tout à fait.» (p. 72)

Aussi les énoncés régis par *en fait* sont-ils réfutatifs, sans pour autant être forcément négatifs syntaxiquement.

La deuxième condition est ce que (Moeschler 1982, 73) appelle «condition d'argumentativité». Elle «met l'énonciateur de la réfutation dans l'obligation (virtuelle, donc actualisable) de justifier, c'est-à-dire donner des arguments en faveur de la réfutation», tel que dans l'exemple suivant, où l'obligation d'argumenter ne vise pas la vérité d'un contenu, mais sa fausseté:

A : Ce film est génial.

B: Non, il n'est pas génial : les acteurs sont mauvais.

Prenant appui sur ces remarques, nous pouvons avancer que, dans les énoncés de notre corpus, le locuteur peut bien argumenter sur la diminution de l'aide en (1), sur l'aspect plutôt politique de la question abordée en (2), sur la malhonnêteté du gouvernement en (3), et (4) et sur la banalisation et la stigmatisation des droits des pauvres en (5).

Quant à la «condition de sincérité réflexive», elle «impose à l'énonciataire de croire que l'énonciateur croit en la fausseté de la proposition (niée) objet de la réfutation» (Moeschler 1982, 73).

Cette condition peut être remplie dans le cas des énoncés (1) et (2) où la négation est exprimée à travers la contradiction explicitement formulée dans le contenu propositionnel. Par contre, dans les énoncés où la contradiction est implicite, il est difficile d'obliger le locuteur à justifier un implicite, qu'il peut nier, dans ce sens qu'il peut se décharger de cet implicite et nier sa responsabilité indépendamment de l'interprétation tirée par l'interlocuteur.

Conclusion

Il résulte de ce qui précède que la description de *en fait*, classé parmi les connecteurs de reformulation non paraphrastiques, peut se faire sous l'angle de la négation. La reformulation et la négation considérés, *a priori*, comme deux phénomènes linguistiques bien distincts, peuvent se synchroniser et se rejoindre dans le fonctionnement de ce connecteur.

Le «changement de perspective argumentative», qui est accompagné d'un processus rétroactif, condition nécessaire, inhérente à toute opération de reformulation, ainsi que la distanciation à laquelle renvoie *en fait*, comme l'indique la classification de (Rossari), impliquent une force illocutoire négative, dictée par l'orientation oppositive globale de l'énoncé régi par ce connecteur. Cette opposition se manifeste par les liens de contradiction, explicite ou implicite, entre *en fait* Y et l'acte de langage enchaîné.

Et même si le contexte de négation est préalable, le rôle de *en fait* est d'escorter cette négation, lui assurant ainsi plus de force illocutoire.

En assignant aux énoncés articulés par *en fait* le statut de négation polémique, la reformulation coïncide avec la réfutation et c'est ce qui fait que cette locution se distingue par son fonctionnement comme marqueur de polémique polyphonique et qu'elle inscrit, par là-même, les énoncés qu'elle régit parmi les énoncés négatifs.

Aussi, l'emploi de *en fait* pose-t-il le problème du statut syntaxique et pragmatique de la négation : dans une perspective énonciative, basée sur le travail interprétatif et l'étude des stratégies indirectes d'énonciation, un sens négatif peut apparaître non pas *via* des expressions négatives classiques marquées par un morphème négatif précis, mais à travers l'incompatibilité des actes de langage mobilisés dans une même situation.

Par conséquent, partant de l'idée que la fonction fondamentale de la langue est liée à l'interaction sociale, la négation et la reformulation peuvent être considérées en fonction de ce rôle central qui combine, dans la langue, le dit et le non-dit ; ce qui donne un statut plus ferme aux éléments implicites par l'étude des stratégies indirectes d'énonciation.

Bibliographie

- Anscombre, Jean-Claude et Oswald Ducrot. *L'argumentation dans la langue*. Mardaga, 1983.
- Bertrand, Denis. «Ironie et modulations de la négativité», *Actes sémiotiques*, n° 117, 2014, Université de Limoges. [<https://www.unilim.fr/actes-semiotiques/5134>].
- Chériaa, Najah. «Remarques sur le fonctionnement des deux connecteurs de reformulation *de fait* et *en fait*», *L'Information grammaticale*, n° 159, 2018 pp. 25-34.
- Costermans, Jean. *Psychologie du langage*. Mardaga, 1980.
- Ducrot, Oswald. «La preuve et le dire» *Le rôle de la négation dans le langage ordinaire*. Mame, 1973, pp. 117-131.
- Ducrot, Oswald. *Le dire et le dit*. Minuit, 1984.
- Francois, François. «Du sens des énoncés contradictoires», *La Linguistique*, n°7,

1971, pp. 21-33.

- Gaatone, David. *Etude descriptive du système de la négation en français contemporain*. Droz, 1971.
- (De) Gaulmy, Marie-Madeleine. «L'analyse des interactions verbales. La Dame de Caluire. Une consultation.» *Actes de reformulation et processus de reformulation*. Bange P. (ed), Peter Lang, 1987, pp. 83-98.
- Gulich Elisabeth et Thomas Kotschi, «Les marqueurs de la reformulation paraphrastique», *Cahiers de linguistique française*, n° 5, 1983, pp. 305 - 351.
- Gulich Elisabeth et Thomas Kotschi (1987), «L'analyse des interactions verbales. La Dame de Caluire. Une consultation.» *Les actes de reformulation dans la consultation*. Bange P. (ed), Peter Lang, 1987, pp. 15-81.
- Inkova, Olga. *Autour de la reformulation*. Droz, 2020.
- Larrivée, Pierre. *L'interprétation des séquences négatives : portée et foyer des négations en français*, *Champs linguistiques*. Duculot, 2001.
- Larrivée, Pierre. «Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques». *Les voix de la polyphonie négative*, dans Brès J., Haillet P. P., Mellet S., Nølke H., Rosier L. (dirs). Duculot, 2005, pp. 313-322.
- Merlin-Kajman, Hélène. «Sens contraire, ironie et négation dans le Dictionnaire universel de Furetière», *Langue française*, n° 143, 2004, pp. 111-126.
- Mignon, Françoise. *Le choix du marqueur de négation dans l'expression du contraste*. Université de Toulouse-Le Mirail, 2006.
- Monneret, Philippe et René Rioul. *Questions de syntaxe française*. PUF, 1999.
- Moeschler, Jacques. *Dire et contredire : pragmatique de la négation et acte de réfutation dans la conversation*. Peter Lang, 1982.
- Muller, Claude. *La négation en français : syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*, Droz, 1991.
- Muller, Claude. «La négation comme jugement», *Langue française* n° 94, 1992, pp. 26-34.
- Nølke, Henning. «Ne ... pas : négation descriptive ou polémique ? Contraintes formelles sur son interprétation», *Langue française*, n° 94, 1992, pp. 48-67.
- Nølke, Henning. *La linguistique modulaire : De la forme au sens*. Peeters, 1994.
- Rossari, Corinne. «Projet pour une typologie des opérations de reformulation», *Cahiers de linguistique française*, n° 14, 1990, pp.151 - 171.

- Rossari. Corinne. «De l'exploitation de quelques connecteurs reformulatifs dans la gestion des articulations discursives», *Pratiques*, n° 75, 1992, pp. 111- 125.
- Rossari. Corinne. « A propos de l'influence de la composition morphologique d'une locution sur son fonctionnement sémantico-pragmatique », *Cahiers de linguistique française*, n° 14, 1994, pp.151 – 171.
- Rossari, Corinne. *Les opérations de reformulation, Analyse du processus et des marques dans une perspective contrastive français - italien*. Peter Lang, 1997.
- Roulet, Eddy et al. *L'articulation du discours en français contemporain*. Peter Lang, 1985.
- Roulet, Eddy. «Complétude interactive et connecteurs reformulatifs», *Cahiers de linguistique française*, n°8, 1987, pp.111-140.
- Vassiliadou, Hélène. «Histoires de dire. Petit glossaire des marqueurs formés sur le verbe *dire*.» *Mouvements de réflexion sur le dire et le dit : c'est-à-dire (que), autrement dit, ça veut dire (que)*», in L. Rouanne et J.-C. Anscombre (éds), Vol. 1, Peter Lang, 2016, pp. 339-364.
- Vassiliadou, Hélène. «, *Marcadores del discurso y lingüística contrastiva en las lenguas románicas*, Madrid/Frankfurt am Main, Iberoamericana Vervuert», *Les marqueurs c'est-à-dire (que) et cioè (a dire) : analyse contrastive français-italien*», in Loureda Ó., Rudka M. et Parodi G. (eds.), Vervuert Verlagsgesellschaft, 2020, pp. 124-145.

Notes

(Endnotes)

- (1) Notion que nous définirons dans la première partie de ce travail.
- (2) Ce sont des débats transcrits et publiés sur :
[<https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/39-1/chambre/seance-135/debats>]
- (3) Rossari C. ((1990), «Projet pour une typologie des opérations de reformulation», *Cahiers de linguistique française* n° 14, pp.151 – 171.
- (4) Trésor de la langue française, version informatisée.
- (5) Dans le dialogue suivant:
A: Pierre se doute que Marie est là.
B: Tiens, Marie est donc là?
B fait une inférence à partir du discours de A.
- (6) La mesure qu'il a adoptée est tellement peu généreuse qu'elle ne fera rien de plus qu'aider les gens à gravir de quelques pieds le mur de l'aide sociale. Elle ne les aidera certainement pas à franchir ce mur. C'est ce que les conservateurs clament chaque fois qu'ils en ont l'occasion pour faire semblant qu'ils se soucient des pauvres, mais, en réalité, ils ne se

- soucient pas des pauvres parce que ce ne sont pas les pauvres qui les ont élus.
- (7) Bien que ce type de réfutation peut concerner *en fait*, comme, par exemple, dans cette phrase : *Il n'a pas quatre enfants. Il en a en fait cinq*, nous faisons le choix de ne pas l'aborder, dans le présent travail, d'autant plus que nous n'avons pas trouvé ce type d'occurrence dans le lien cité en notre de bas de page n° 4, où nous avons puisé notre corpus.
 - (8) Moeschler souligne que l'existence de la négation polémique n'est pas une condition suffisante pour l'effectuation d'une réfutation; elle n'est pas, non plus, une condition nécessaire. Il existe d'autres moyens de réfuter que la négation polémique.
 - (9) Ces exemples sont numérotés par Moeschler (1) et (2), mais pour ne pas les confondre avec la numérotation des énoncés de notre corpus, nous les avons appelés (a) et (b). Cette remarque est valable pour (c) cité ci-dessous également.
 - (10) Le troisième critère qui ne nous semble pas pertinent dans le cas de notre corpus est : »Troisièmement, (...) il y a bien «transformation des rapports juridiques» entre les interlocuteurs par l'énonciation d'une réfutation, car d'une part l'énonciateur est tenu d'argumenter, c'est-à-dire de donner des bonnes raisons pour (1) par exemple et l'interlocuteur est également tenu de réagir à cette énonciation (p. 54)».
-